

Antennes 5G : vers la suppression du droit d'opposition ?

Le Conseil fédéral propose de supprimer le droit d'opposition communal et des riverains contre le rayonnement non-ionisant des nouvelles et des modifications d'antennes de téléphonie mobile. Les associations de défense dénoncent un «grave recul démocratique». Seul le droit d'opposition contre la construction de nouveau mâts sera possible.

Le 12 décembre 2025, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur une révision de la loi sur les télécommunications qui bouleverse les règles d'autorisation des antennes mobiles. Le projet vise à mettre en œuvre la motion Wasserfallen 20.3237 pour accélérer le déploiement du réseau 5G. Motion selon les opposants déjà largement réalisée.

Ils devront simplement annoncer leurs installations deux mois avant la mise en service. Les citoyens pourront déposer un recours dans les 30 jours seulement après publication de l'autorisation, mais sans effet suspensif: l'antenne fonctionnera pendant toute la procédure, qui peut durer plusieurs années.

Vive opposition

Le Conseil fédéral justifie cette réforme par l'incompatibilité entre les procédures actuelles et la «réalité technique»: les antennes sont pilotées par logiciel et leurs paramètres ajustés en permanence. Les au-



Illustration d'une antenne de télécommunication réalisée par l'IA.

torisations actuelles, basées sur «des calculs et hypothèses», ne ga-

Plusieurs associations romandes et alémaniques (Stop 5G, 5G Moratoire pour la Suisse, Fribourg 4G suffit, Jura Non 5G, ARRA, Schutz vor Strahlung) dénoncent cette révision. Elles rappellent que Swisscom couvre déjà 99% de la population avec la 5G et que près de deux tiers des demandes d'autorisation contiennent «des erreurs grossières».

Ressources financières

Les opposants considèrent que cette réforme viole la Constitution fédérale (art. 29a) et la CEDH en supprimant la protection juridique effective. «Seules les personnes disposant de ressources financières suffisantes pourront à l'avenir se défendre», alertent-ils.

La consultation est ouverte jusqu'au 31 mars 2026. Les valeurs limites de rayonnement ne changent pas, mais leur contrôle relèvera désormais exclusivement des cantons après mise en service.

Au fil des mois, TéléVersoix a reçu de nombreux témoignages de personnes touchées par ce sujet. Nous allons continuer de couvrir cette révision législative et ses conséquences pour les habitants de la région.

Un changement radical

Concrètement, les opérateurs n'auront plus besoin d'autorisation de construire pour les aspects liés au rayonnement, mais seulement sur les mâts d'antennes.

Publicité

La Fondation Samuel May renforce son expertise pour la transition énergétique

Au 1er janvier, avec l'entrée en fonction de la nouvelle législature, les directions des trois fondations communales ont été renouvelées. Parmi elles, la **Fondation Samuel May**, qui gère un parc de 18 immeubles, totalisant 199 appartements locatifs et 82 arcades commerciales sur le territoire communal.

Au-delà de sa mission sociale et économique, la Fondation est appelée à jouer pleinement son rôle d'opérateur immobilier dans la transition

énergétique. La rénovation de son parc et la mise en place d'un Système de Management Environnemental feront partie des axes stratégiques des prochaines années.

Dans ce contexte, **Alberto Susini**, membre des Verts de Versoix, a été nommé vice-président de la Fondation. Spécialiste des énergies renouvelables et de l'accompagnement d'entreprises, il apporte 30 ans d'expérience, acquise à l'Office cantonal de l'énergie, et son



expertise au service de la Fondation.

Le comité des Verts de Versoix.



l'ASUT défend la révision de la loi

Face aux critiques des associations opposées à l'accélération du déploiement des antennes 5G, l'Association Suisse des Télécommunications (ASUT) défend fermement la révision de la LTC. Christian Grasser, son directeur, rejette les accusations d'erreurs dans les dossiers et assure que les contrôles cantonaux seront maintenus. Pour lui, cette réforme vise avant tout à simplifier la modernisation d'installations existantes dont les procédures «peuvent durer plusieurs années en cas d'opposition». Une position qui s'inscrit dans la mission de l'ASUT : promouvoir des infrastructures numériques de premier ordre pour la compétitivité de la Suisse.

TéléVersoix Magazine: Pourquoi les opérateurs soutiennent-ils cette réforme? Quels sont les obstacles concrets que vous rencontrez aujourd'hui avec les procédures actuelles d'autorisation ?

Christian Grasser, Directeur général de l'Association suisse des télécommunications : Les installations de téléphonie mobile doivent être régulièrement modernisées afin de répondre aux besoins croissants des clientes et clients. Aujourd'hui, même pour des adaptations d'installations existantes (par exemple pour des réparations ou des modernisations), des procédures de permis de construire lourdes sont nécessaires. En cas d'opposition, ces procédures peuvent durer plusieurs années, ce qui entraîne des retards importants. La proposition du Conseil fédéral répond à cette problématique : elle accélère les procédures et soulage les communes.

Les opposants affirment que la motion Wasser-



fallen est déjà réalisée avec 99% de couverture 5G par Swisscom. Si la couverture est déjà quasi-totale, pourquoi avez-vous besoin de cette accélération du déploiement ?

Une couverture 5G étendue à l'ensemble du territoire suisse – et non seulement aux zones habitées – ne constitue qu'un critère parmi d'autres pour un réseau mobile de haute qualité. Les exigences aux réseaux mobiles augmentent constamment, tout comme les volumes de données transportés de la population, l'économie et les autorités publiques (par exemple les services d'urgence). Afin de répondre à cette évolution, l'entretien continu et l'extension des réseaux mobiles sont indispensables. Les mesures proposées par le Conseil fédéral permettront à l'avenir de réaliser ces adaptations d'une manière plus rapide et plus simple pour toutes les parties concernées.

Les associations dénoncent que près de deux tiers des demandes d'autorisation contiennent «des erreurs grossières». Comment les opérateurs comptent-ils améliorer la qualité de leurs dossiers avec ce nouveau système ?

Ces affirmations ne sont pas compréhensibles pour nous. Il est toutefois important de souligner que, même avec la

nouvelle réglementation, les autorités cantonales spécialisées continueront à contrôler au préalable les immissions de la téléphonie mobile ainsi que le respect des valeurs limites. Les éventuelles imprécisions ou erreurs seront corrigées avant que les adaptations ne puissent être effectuées. Comme jusqu'à présent, des mesures seront réalisées après la mise en service lorsque la valeur limite de l'installation atteint 80 %. Cela garantit également à l'avenir que les installations de téléphonie mobile soient conformes au droit et respectent toutes les exigences environnementales.

Concrètement, comment les opérateurs garantiront-ils que les valeurs limites sont respectées en permanence si les antennes sont ajustées par logiciel sans contrôle préalable ?

L'évaluation des immissions de la téléphonie mobile et le respect des valeurs limites continuera d'être assurée par les autorités cantonales spécialisées, comme aujourd'hui. Les installations ne pourront être adaptées qu'une fois les décisions rendues. Lorsque la valeur limite de l'installation atteint 80 %, des mesures de réception seront effectuées, comme c'est déjà le cas. En outre, un système automatique d'assurance qualité permettra de vérifier et de

garantir le respect des valeurs limites. Enfin, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) réalise chaque année un monitoring du rayonnement non ionisant. Ces mesures montrent que, en moyenne, la valeur limite d'immission est atteinte à moins de 1 %. Même la valeur maximale atteint seulement 6 % de cette limite.

Comprenez-vous les inquiétudes des citoyens qui perdent l'effet suspensif de leurs recours et ne disposent que de 30 jours pour réagir ? Que leur répondez-vous ?

Pour les nouvelles installations de téléphonie mobile, une procédure ordinaire de permis de construire restera nécessaire à l'avenir. Seule l'évaluation des immissions de la téléphonie mobile sera effectuée séparément par l'autorité cantonale spécialisée.

Aujourd'hui déjà, des délais s'appliquent pour les oppositions. Par ailleurs, les autorités cantonales peuvent être contactées à tout moment. Il est également important de souligner que le Conseil fédéral souhaite rendre davantage d'informations sur les antennes de téléphonie mobile accessibles au public et renforcer l'assurance qualité. Cela contribue à instaurer sécurité et confiance.

Dans la région genevoise, combien d'antennes supplémentaires les opérateurs prévoient-ils d'installer si cette révision est adoptée ? La révision de la LTC n'a pas d'impact direct sur le nombre d'antennes supplémentaires. Elle vise avant tout à simplifier et accélérer les procédures. Cela concerne principalement les antennes existantes, qui doivent être adaptées dans le cadre de leur entretien ou de leur modernisation.

Antennes : des recours aux issues contrastées

Trois recours citoyens, trois destins différents. Entre victoire partielle, bataille qui s'enlise et résignation forcée, ces dossiers illustrent la diversité des parcours judiciaires.

Antenne au Nant-de-crève-cœur à Versoix

Nous avons relaté le combat d'opposants à l'installation d'une antenne de Télécommunication au 16, chemin du Nant-de-Crève-cœur. Ils n'avaient pas obtenu gain de cause.

L'annonce des travaux d'installation de l'antenne a eu lieu. Contactée, l'une des opposantes à cette installation explique à *TéléVersoix* n'avoir pas trouvé un autre logement subventionné : «*je ne veux pas prendre la fuite, mais j'essaie de faire face avec une nouvelle conscience!*».

Antenne 5G de Pregny-Chambésy : la Chambre administrative annule l'autorisation

Comme le révèle la *Tribune de Genève* dans une publication récente, la Chambre administrative de la Cour de justice genevoise a rendu, le 2 décembre dernier, un arrêt favorable à Jean-Baptiste Seillière, opposant historique au projet d'antenne 5G dans le clocher de l'église Sainte-Pétronille de Pregny-Chambésy.

Cette décision annule l'autorisation de construire accordée en 2023 par le Département du territoire (DT) aux opérateurs Salt et Swisscom.

Le point central du litige concerne une



Jean-Baptiste Seillière, opposant historique au projet d'antenne 5G dans le clocher de l'église Sainte-Pétronille de Pregny-Chambésy.

erreur dans la fiche de données initiale : les calculs d'exposition aux rayonnements n'ont pas pris en compte l'existence d'une mezzanine située au-dessus du troisième étage d'une villa voisine. L'altitude de cette habitation avait été sous-estimée de 1,50 mètre, faussant ainsi l'évaluation de l'intensité électrique à laquelle elle serait exposée.

Les juges ordonnent le renvoi du dossier au DT pour nouvel examen, en soumettant la nouvelle fiche

de données modifiée au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA). En revanche, l'argument patrimonial a été rejeté : selon la Chambre, l'installation ne porte pas atteinte à l'esthétique de l'église inscrite à l'inventaire fédéral.

Cette victoire partielle du recourant, représenté par M^e Damien Tournaire, reste toutefois sous réserve. L'avocat a demandé au Tribunal fédéral d'attester qu'aucun recours n'a

été déposé contre cet arrêt. *TéléVersoix Magazine* avait déjà traité ce dossier en septembre 2024, soulignant les préoccupations sanitaires liées à la proximité d'une crèche communale.

L'issue définitive reste en suspens.

Versoix : une mobilisation citoyenne contre l'implantation de la 5G à Montfleury

En mai 2025, cinq riverains de Montfleury à Versoix, soutenus par près de 70 signatures, ont

déposé un recours contre l'installation d'une antenne 5G. L'antenne concerne le chemin du Petit-Montfleury, sur un mât existant que l'opérateur souhaite adapter pour la 5G. L'enregistrement leur a coûté 900 francs, auxquels s'ajoutent les frais d'un ingénieur indépendant pour analyser le dossier technique. Les habitants s'inquiètent particulièrement de l'effet cumulatif des antennes pour leurs enfants. La Mairie de Versoix et les Verts locaux les soutiennent.

Le Département du territoire juge le recours infondé et demande même la condamnation des recourants aux dépens, révélant les difficultés d'accès à la justice pour les citoyens.

Contactés courant février par *TéléVersoix Magazine*, ils expliquent que l'affaire est toujours au tribunal et que ces démarches demandent beaucoup d'énergie, «*mais il est très important de se battre*», souligne l'une des habitantes.

Les habitants continuent de dénoncer le déséquilibre entre leurs maigres moyens financiers pour faire face à leur démarche et ceux des multinationales des télécommunications.

Dossier réalisé par MH